

	<h2 style="color: green;">ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DU SPSTL 42</h2>
Objet	<p>Le SPSTL42 engage une démarche collective de certification SPEC 2217 afin de structurer, professionnaliser et harmoniser son organisation, avec l'implication de tous les collaborateurs et un pilotage dédié.</p>

Le SPSTL42 a engagé une démarche de certification selon le référentiel **AFNOR SPEC 2217**, porté par **Présanse** et soutenu par les autorités de santé au travail.

Ce référentiel constitue aujourd'hui **le plus haut niveau d'exigence qualité spécifique aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)**.

Il vise à structurer, professionnaliser et harmoniser l'offre de services des SPSTI sur l'ensemble du territoire. Il est reconnu pour sa rigueur méthodologique, sa conformité au cadre réglementaire, et son orientation vers la satisfaction des adhérents et l'amélioration continue.

Pour rappel, le référentiel SPEC 2217 identifie **trois niveaux de maturité**, chacun correspondant à un degré d'avancement dans la démarche qualité, comme suit :

1. **Niveau 1** : Le SPSTI est **engagé formellement** dans la démarche qualité.
2. **Niveau 2** : Le SPSTI **met en œuvre de façon opérationnelle** son système qualité.
3. **Niveau 3** : Le SPSTI démontre une **maturité organisationnelle**, et son amélioration continue est **éprouvée et consolidée**.

Le SPSTL42 s'est fixé pour objectif d'obtenir le niveau 1 de la certification SPEC 2217 **d'ici octobre 2025**, conformément aux exigences du cadre national, premier niveau indispensable pour répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent désormais à tous les SPSTI.

Une dynamique collective, structurée et pilotée

Conscient des enjeux, le SPSTL42 **s'est donné les moyens de réussir cette démarche** ambitieuse, en mobilisant des ressources internes et un accompagnement spécialisé.

À ce titre, un **Comité de Pilotage Qualité (COFIL)** a été mis en place. **Il est directement supervisé par la Direction**, afin de garantir le bon alignement stratégique, la cohérence des actions menées et le suivi rigoureux du projet, et regroupe des représentants de l'ensemble des pôles et métiers du service.

Composition Comité de Pilotage Qualité (COFIL)

Supervision :

· Le Directeur du SPSTL42

Co-pilotes opérationnels :

· Fabien Lamy

· Laetitia Fayolle

Référents Métiers désignés par la direction :

Pôle médical : Dr Nadine Vial, Dr Anthony Montaut, Mme Rachelle Tomé-Rubio, Mme Céline Poncet, Mme Marie-Christine Cleaud, Mme Clémence Dezan, Mme Nadège Raoult, Mme Marjorie Frémont.

Pôle administratif : Mme Isabelle Cherbut, Mme Corinne Reynard, Mme Véronique Forest, Mme Nadine Badolle.

Pôle PdP : Mme Sandrine Vallat, Mme Laetitia Muzel.

Pour accompagner cette démarche, nous avons fait appel au cabinet **CN Consultants**, expert reconnu dans le domaine de la qualité en santé au travail et des SPSTI.

Une ambition partagée

Cette démarche qualité ne repose pas sur quelques acteurs, mais bien sur l'implication **de l'ensemble des collaborateurs** du SPSTL42.

Chaque professionnel – qu'il soit investi dans le suivi médical, la prévention des risques professionnels ou les fonctions support – est **acteur de la qualité quotidiennement**.

Ce projet représente une **opportunité structurante** pour notre service : il permettra de valoriser notre engagement collectif, de renforcer nos pratiques et de faire reconnaître la qualité de notre action au service des entreprises et des salariés.

Engagement d'impartialité des acteurs et personnels du SPSTI

Dans le cadre de sa mission de prévention et de promotion de la santé au travail, notre service SPSTL42 s'engage à assurer l'exercice de ses activités en toute impartialité, conformément aux principes d'éthique, de déontologie et d'indépendance professionnelle. L'ensemble du personnel du service, sa direction et sa gouvernance s'engagent à la confidentialité et au respect des données et veillent à la protection des informations relatives aux entreprises et aux salariés,

dans le respect des règlements en vigueur, notamment le RGPD et le secret professionnel.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans cette démarche stratégique, essentielle pour l'avenir de notre service

Le Directeur du SPSTL42